LBP
Évaluateurs agréés

Mascouche

Laval, le xx novembre 2025

«Pub_Ligne_1»
«Pub_Ligne_2»
«Pub_Ligne_3»
«Pub_Ligne_4»

OBJET: **Évaluation municipale – Maintien de l'inventaire**
Matricule : «Matricule»
Adresse de la propriété visée : «Adresse_de_la_propriété»

Madame, Monsieur,

Ceci est un rappel concernant la lettre qui vous a été envoyée le 22 Novembre 2024. Nous constatons que vous n'avez toujours pas complété le formulaire en ligne. Vous trouverez une copie de la lettre qui vous a été envoyée ci-dessous.

La Ville de Mascouche a mandaté notre firme afin de mettre à jour le rôle d'évaluation. Nous devons donc effectuer le maintien de l'inventaire des propriétés sur l'ensemble des immeubles se trouvant sur le territoire. Cet exercice nous permet de mettre à jour votre dossier d'évaluation en relevant tous les travaux qui ont été effectués, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de votre propriété, au cours des neuf dernières années.

Nous sollicitons donc votre collaboration pour remplir le formulaire en ligne, en utilisant le code d'accès unique ainsi que votre matricule ci-joint pour décrire les travaux de rénovation effectués au cours des neuf dernières années. À noter que nous pourrions ultérieurement effectuer la visite de votre propriété, afin de valider les informations obtenues.

Voici votre **code d'accès :** «Code_accès» et **matricule :** «Matricule»
(À titre informatif, le code d'accès ne contient pas de zéro)
À l'adresse suivante : **https://epropriete.com**
Vous pouvez utiliser votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent.

SUITE AU VERSO

LBP
Évaluateurs agréés

Mascouche

Si vous avez besoin d'informations ou vous êtes dans l'impossibilité de compléter le formulaire en ligne, vous pouvez nous contacter au 514-384-4221, ou par courriel à l'adresse suivante : ***epropriete@lbpevaluateurs.ca***. Nos heures d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h00, et le vendredi, de 8h30 à 12h00.

Ces renseignements demeureront confidentiels et ne serviront qu'à des fins d'évaluation foncière municipale. **Il est important de remplir le formulaire dans les 30 jours suivant la réception de cet avis, et ce, même si vous n'avez pas effectué de modification à votre propriété.**

Loi sur la fiscalité municipale (Extrait) - Article 18 :
Renseignement *: Le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire doit fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements relatifs au bien dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions, selon que ce dernier lui demande de les fournir, au moyen d'un questionnaire ou autrement, ou de les rendre disponibles.*

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

LBP agréés Inc.
Par :

Joseph Alexandre Leroux, É.A.
Directeur des opérations, Associé

SIMON BEAUVAIS, OMA
Chef de division finance et assistant-trésorier
Finances

3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche (Qc), J7K 1P1
450 474-4133 poste: 2405